

Rapport d'activité 2016



*Association Intercommunale
d'Étude et d'Exploitation
d'Électricité et de Gaz*

Société Coopérative à Responsabilité Limitée

Siège social : Hôtel de Ville de et à 5670 Viroinval

Siège administratif et technique : rue des Marais, 11 à 5300 Andenne

 *085/27.49.00*

 *www.aieg.be*

N° TVA : BE 202.555.004

Mesdames, Messieurs,

Les rapports qui vous sont présentés ont traités aux activités de l'Association Intercommunale d'Etude et d'Exploitation d'Electricité et de Gaz au cours de son soixante et unième exercice social.

Ils s'inscrivent dans la continuité de l'action de notre Intercommunale qui exerce ses missions de service public dans le domaine de la distribution d'électricité en s'adaptant aux nouvelles réglementations suite à sa désignation en tant que Gestionnaire de Réseaux de Distribution.

Ces documents reprennent les principales étapes de notre gestion et les situent en rapport aux contextes économiques, industriels et sociaux, tant sur le plan national que régional.

Ils permettent d'apprécier la place qu'occupe notre société et constituent à ce titre, une source précieuse d'informations pour exposer à nos associés, le rôle de notre Intercommunale dans cet environnement.

Nous tenons à remercier nos associés pour la confiance témoignée, gage de notre pérennité et de notre développement.

Le mot du Président

Depuis plusieurs mois maintenant l'affaire PUBLIFIN ne cesse d'alimenter l'actualité.

Les révélations de ce dossier ont jeté le discrédit tant sur les intercommunales que sur tous leurs dirigeants, politiques ou non.

Si cela est profondément injuste, on peut comprendre la réaction outrée de nos administrés face aux agissements de ces féloons.

Néanmoins, en ces temps difficiles, il me semble important de rappeler le rôle primordial des intercommunales, outils essentiels de la gestion publique.

L'A.I.E.G., notre Intercommunale, en est d'ailleurs la démonstration.

En effet, alors que la libéralisation du marché de l'énergie la privait d'une partie de ses revenus, elle a pu garantir aux communes associées des dividendes élevés, tout en offrant, à nos citoyens, un tarif de distribution qui figure parmi les plus performants de Wallonie.



Je tiens, ici, à saluer le travail effectué, par notre ancien Président, le regretté Francis Verborg et par Guy Deleuze, notre Directeur général ainsi que l'ensemble du personnel de notre Intercommunale.

Toutefois, le combat est loin d'être gagné, car la tentation est grande pour certains de mettre la main sur cette pépite qu'est l'A.I.E.G.

Certains, parce qu'ils rêvent d'un GRD unique pour la Wallonie, d'autres, pour renforcer un pôle intercommunal pur destiné à contrer ORES.

Aucun de ces scénarios ne rencontre notre assentiment.

Dès lors, je puis vous assurer, qu'avec le concours de l'ensemble des membres du personnel, du Conseil d'Administration et de la Direction, je mettrai tout en œuvre pour contrecarrer ces projets. L'objectif étant de garantir un service de qualité aux citoyens et de rétribuer au mieux les associés.

Vincent SAMPOLI, Président.

Sommaire

Informations générales

Historique.....	11
Constitution & statuts	12
Modifications statutaires.....	13
Liste des associés.....	14
Répartition des parts sociales	15

Organes de gestion

Conseil d'Administration	18
Comité de Gestion.....	21
Commissaire Réviseur	22
Comité de Rémunération	22

Au fil de l'actualité

Le Fablab de la Ville d'Andenne.....	24
Ze-mo.....	26
Etude, développement et réalisation de l'éclairage public intelligent.....	28

Rapport d'activité de l'Intercommunale

Investissements.....	32
Longueur réseaux GRD	33
Cabines, postes aériens, armoires trottoirs et transformateurs	33
Nombre de clients protégés, compteurs à budget	33
Récapitulatif des kWh ayant transité vers les utilisateurs du réseau.....	34
Différence des kWh ayant transité vers les utilisateurs du réseau.....	35
Energie transitée.....	36
Evolution de la température	37

Comptes annuels de l'Intercommunale

Comptes annuels de l'Intercommunale	42
---	----

Rapport de gestion du Conseil d'Administration

Rapport de gestion du Conseil d'Administration.....	60
---	----

Répartition du trop-perçu

Prélèvements et affectations.....	68
Attribution du trop perçu.....	68
Rémunération capital libéré.....	68
Dividendes distribués au 31 décembre 2016	69

Rapport du Commissaire Réviseur

Rapport du Commissaire Réviseur.....	72
--------------------------------------	----

Liste des adjudicataires

Marchés publics – Modes de passation	76
--	----

Informations générales



HISTORIQUE

L'A.I.E.G. Association Intercommunale travaillant tant comme exploitant que comme conseiller spécialisé dans quatre provinces, est composée exclusivement de pouvoirs publics.

Elle a été autorisée par Arrêté Royal du 30.12.1955 et constituée le 10 février 1956 par les communes de Namêche et de Spy. Depuis lors, d'autres communes ont rejoint l'A.I.E.G. qui est composée actuellement de cinq communes où elle est désignée en tant que Gestionnaire de Réseaux de Distribution et de quatorze communes en conseil.

L'Association a pour objet :

- *L'établissement et l'exploitation de services publics de production, d'achat, de transport et de distribution par tous les moyens quelconques, soit pour l'électricité, le gaz, l'eau ou la chaleur ou toutes espèces d'émissions sonores et télévisuelles ;*
- *La gestion des moyens administratifs, commerciaux et techniques de chaque associé pour cet objet en vue d'une meilleure coordination et d'une rationalisation plus poussée de la production, du transport et de la distribution d'électricité, de gaz, d'eau, de chaleur et de toutes espèces d'émissions sonores et télévisuelles ;*
- *L'étude et la promotion de services publics de production, d'achat, de transport et de distribution d'électricité, de gaz, d'eau, de chaleur, et de toutes espèces d'émissions sonores et télévisuelles ainsi que d'assurer à ses associés, le concours de ses services administratifs et techniques, tant au point de vue étude, que surveillance des moyens de production, d'achat, de transport et de distribution ainsi que de contrats en tous genres liant un associé quelconque à un tiers ;*
- *Le financement des activités de l'Intercommunale ou à celles de cessions ou d'apports en droit d'usage.*
- *L'étude, l'installation et l'exploitation de services publics d'éclairage public, y compris décoratifs, en ce compris, les prestations d'entretien, préventif et curatif, normal et spécial, telles que définies par l'Arrêté du Gouvernement wallon du 06 novembre 2008 relatif aux obligations de service public imposées aux gestionnaires de réseaux de distribution en termes d'entretien et d'amélioration de l'efficacité énergétique des installations d'éclairage public, l'approvisionnement électrique des points d'éclairage public, le renouvellement et l'extension des installations existantes, en ce compris les missions d'études et de financement qui y sont liées.*

CONSTITUTION & STATUTS

Le 10 février 1956, a été fondée, sous forme de société coopérative à responsabilité limitée, l'Intercommunale pure dénommée :

Association Intercommunale d'Etude et d'Exploitation d'Electricité et de Gaz.

Elle est constituée conformément à la loi du 22 décembre 1986 relative aux intercommunales et au décret du 05 décembre 1996 relatif aux intercommunales dont le ressort ne dépasse pas les limites de la Région Wallonne. Elle répond intégralement aux stipulations de la loi du 10 mars 1925.

Les statuts initiaux ont été approuvés par Arrêté Royal du 22 février 1956 et ont été modifiés à diverses reprises. La deuxième prorogation de la société a été actée au procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire dressé le 21 juin 1996, publié aux annexes du Moniteur belge du 11 septembre 1996 sous le numéro 960911-29 page 13.

Les dernières modifications statutaires ont été adoptées lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 juin 2015.

Les actes, relatifs à toutes les modifications statutaires, sont repris chronologiquement ci-après :

MODIFICATIONS STATUTAIRES

<i>Assemblées Générales Extraordinaires du</i>	<i>Arrêtés d'approbation du</i>	<i>Publications aux annexes du Moniteur belge</i>
10/02/1956	A.R. du 22/02/1956	08/04/1956 - nr 6334
04/02/1957	A.R. du 11/05/1957	
29/10/1957	A.R. du 10/05/1958	
22/05/1969	A.R. du 29/09/1970	19/12/1970 - page 13073
27/05/1971	A.R. du 12/10/1971	
17/05/1973	A.R. du 09/10/1973	
20/06/1974	A.R. du 12/11/1974	20/03/1975 - page 6092
19/06/1975	A.R. du 22/10/1975	19/12/1975 - page 33684
28/02/1976	A.R. du 03/06/1976	26/08/1976 - page 26959
15/06/1979	A.R. du 18/09/1979	21/09/1979 - page 15195
03/05/1986	Prorogation	03/07/1985 - page 181
20/06/1986	A.M. du 17/10/1986	08/11/1986 - page 15361
17/06/1988	A.M. du 19/09/1988	15/12/1988 - page 881215
08/09/1988	A.M. du 21/12/1988	15/02/1989 - page 890215
18/06/1993	A.M. du 20/09/1993	30/09/1993 - page 930930
	A.M. du 12/11/1993	24/11/1993 - page 931124
09/09/1994	A.M. du 25/10/1994	08/12/1994 - page 941208
16/06/1995	A.M. du 11/08/1995	15/09/1995 - page 950915
21/06/1996	A.M. du 13/08/1996	11/09/1996 - page 960911
20/06/1997	A.M. du 08/09/1997	26/09/1997 - page 25389
12/12/1997	A.M. du 23/02/1998	11/03/1998 - page 6488
18/06/1999	A.M. du 04/08/1999	28/08/1999 - page 230
10/12/1999	A.M. du 25/01/2000	25/02/2000 - page 49
14/12/2001	A.M. du 07/02/2002	15/03/2002 - page 83
13/12/2002	A.M. du 12/02/2003	18/03/2003 - page 13004
17/12/2004	A.M. du 16/02/2005	07/03/2005 - page 9243
01/12/2006	A.M. du 14/02/2007	14/03/2007 - page 13721
15/06/2007	A.M. du 28/05/2008	10/06/2008 - page 84521
19/06/2008	A.M. du 02/09/2008	29/07/2009 - page 108516
15/12/2011	Prorogation	27/04/2012 - page 81121
14/06/2012	A.M. du 14/09/2012	11/04/2013 - page 56628
04/10/2012	A.M. du 05/12/2012	11/04/2013 - page 56629
17/06/2015	A.M. du 09/09/2015	24/11/2015 - page 164518

LISTE DES ASSOCIÉS

Capital « B et A »

Provinces

Communes

Namur

*Andenne **

*Namur ***

*Ohey **

*Viroinval **

Hainaut

*Rumes **

Capital « A »

Provinces

Communes

Namur

Anhée

Beauraing

Dinant

*Gesves **

Houyet

Jemeppe S/Sambre

Mettet

Rochefort

Sambreville

Walcourt

Brabant

Incourt

Jodoigne

Hainaut

Tournai

* *Communes où l'A.I.E.G. a été désignée Gestionnaire de Réseaux de Distribution.*

** *A.I.E.G. opérateur sur les sections de Flawinne, Marche-Les-Dames, Saint-Marc et Vedrin.*

RÉPARTITION DES PARTS SOCIALES

<i>Désignation des Associés</i>	<i>Nombre de Parts</i>	<i>Souscrites</i>	<i>Non Appelées</i>	<i>Libérées</i>
<i>Andenne</i>	2 A	50,00	0,00	50,00
	212.426 B1	5.310.650,00	3.920.412,24	1.390.237,76
	10.480 B5	262.000,00	181.854,69	80.145,31
	25.956 E	2.595.600,00	0,00	2.595.600,00
Total Andenne	248.864	8.168.300	4.102.267	4.066.033
<i>Namur</i>	4 A	100,00	0,00	100,00
	188.327 B1	4.708.175,00	2.770.736,75	1.937.438,25
	5.000 E	500.000,00		500.000,00
Total Namur	193.331	5.208.275,00	2.770.736,75	2.437.538,25
<i>Ohey</i>	1 A	25,00	0,00	25,00
	30.454 B1	761.350,00	555.785,50	205.564,50
	4.598 E	459.800,00	0,00	459.800,00
Total Ohey	35.053	1.221.175	555.786	665.390
<i>Rumes</i>	1 A	25,00	0,00	25,00
	123.843 B1	3.096.075,00	2.227.543,10	868.531,90
	6.291 E	629.100,00	0,00	629.100,00
Total Rumes	130.135	3.725.200	2.227.543	1.497.657
<i>Viroinval</i>	1 A	25,00	0,00	25,00
	119.244 B1	2.981.100,00	2.216.974,41	764.125,59
	6.493 E	649.300,00	0,00	649.300,00
Total Viroinval	125.738	3.630.425	2.216.974	1.413.451
<i>Gesves</i>	1 A	25,00	0,00	25,00
	2.497 E	249.700,00	0,00	249.700,00
Total Gesves	2.498	249.725	0	249.725
<i>Anhée</i>	1 A	25,00	0,00	25,00
<i>Beauraing</i>	1 A	25,00	0,00	25,00
<i>Dinant</i>	1 A	25,00	0,00	25,00
<i>Houyet</i>	1 A	25,00	0,00	25,00
<i>Incourt</i>	1 A	25,00	0,00	25,00
<i>Jemeppe-sur-Sambre</i>	2 A	50,00	0,00	50,00
<i>Jodoigne</i>	3 A	75,00	0,00	75,00
<i>Mettet</i>	1 A	25,00	0,00	25,00
<i>Rochefort</i>	1 A	25,00	0,00	25,00
<i>Sambreville</i>	1 A	25,00	0,00	25,00
<i>Tournai</i>	4 A	100,00	0,00	100,00
<i>Walcourt</i>	1 A	25,00	0,00	25,00
Total	18	450	0	450
Total des parts	28 A	700,00	0,00	700,00
	674.294 B1	16.857.350,00	11.691.452,00	5.165.898,00
	10.480 B5	262.000,00	181.854,69	80.145,31
	50.835 E	5.083.500,00	0,00	5.083.500,00
Total général	735.637	22.203.550,00	11.873.306,69	10.330.243,31

Organes de gestion



CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Président,



Monsieur Vincent SAMPAOLI, Conseiller communal à la Ville d'Andenne*

Le Vice-Président,



Monsieur Michel CASTERMAN, Bourgmestre de la Commune de Rumes

Les Membres,



Madame Brigitte BALAND, Conseillère communale à la Ville de Namur



Monsieur Alain BOUVY, Conseiller communal de la Commune de Viroinval



Monsieur Claude EERDEKENS, Bourgmestre à la Ville d'Andenne



Monsieur Christophe GILON, Bourgmestre de la Commune d'Ohey



Monsieur René HUBRECHTS, Echevin de la Commune d'Ohey



Madame Dorothée KLEIN, Conseillère communale à la Ville de Namur



Madame Françoise LEONARD, Echevine à la Ville d'Andenne



Monsieur Dimitri LHOSTE, Conseiller communal à la Ville de Namur



Madame Elisabeth MALISOUX, Echevine à la Ville d'Andenne



Monsieur José PAULET, Bourgmestre de la Commune de Gesves



Monsieur François PLUME, Echevin de la Commune de Sambreville



Monsieur Baudouin SOHIER, Echevin à la Ville de Namur

Monsieur Jean-Marc DELIZEE, Bourgmestre de la Commune de Viroinval

Madame Marie-Ange DESMONS, Conseillère communale de la Commune de Rumes

Madame Marie-Christine MAUGUIT, Conseillère communale à la Ville d'Andenne

La Direction,

Monsieur Guy DELEUZE, Directeur général

**coopté le 18 février 2016*

COMITÉ DE GESTION



Le Président,

*Mr SAMPAOLI Vincent**

Conseiller communal à la Ville d'Andenne

Le Vice-Président,

Mr CASTERMAN Michel

Bourgmestre de la Commune de Rumes

Les Membres,

Mr BOUVY Alain

Conseiller communal de la Commune de Viroinval

*Mr EERDEKENS Claude****

Bourgmestre à la Ville d'Andenne

Mr HUBRECHTS René

Echevin de la Commune d'Ohey

Mme LEONARD Françoise

Echevine à la Ville d'Andenne

*Mme MALISOUX Elisabeth***

Echevine à la Ville d'Andenne

Mr SOHIER Baudouin

Echevin à la Ville de Namur

La Direction,

Mr DELEUZE Guy

Directeur général

**coopté le 18 février 2016*

***démission le 18 février 2016*

****entré le 18 février 2016*

COMMISSAIRE RÉVISEUR

*SPRL RLS Audit & Conseils, Réviseurs d'entreprises,
Représentée par Luc SOHET*

COMITÉ DE RÉMUNÉRATION

Le Président,

Mr Vincent SAMPAOLI Conseiller communal à la Ville d'Andenne*

Le Vice-Président,

Mr CASTERMAN Michel Bourgmestre de la Commune de Rumes

Les Membres,

*Mr BOUVY Alain Conseiller communal de la Commune de Viroinval
Mr HUBRECHTS René Echevin de la Commune d'Ohey
Mr SOHIER Baudouin Echevin à la Ville de Namur*

La Direction,

Mr DELEUZE Guy Directeur général

**Coopté le 18 février 2016*

Au fil de l'actualité





Your Lab est une organisation sans but lucratif dont l'Intercommunale AIEG est partenaire.



Installé dans les anciens locaux de l'AIEG sis Chaussée d'Anton, 139 à 5300 Andenne, le fablab de la Ville d'Andenne a été inauguré le 11 octobre 2016.

L'AIEG, en tant que membre de l'asbl «Lab In Andenne » et dans le cadre de son objet social, entend collaborer au développement des nouvelles technologies et ainsi contribuer à l'innovation sociale, à l'amélioration de la qualité de vie et au développement économique social.

Qu'est-ce qu'un FABLab ?

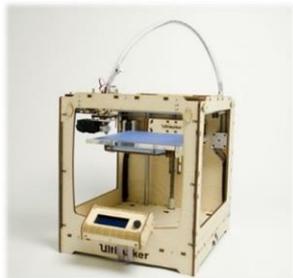
FabLab vient de la contraction en anglais de « fabrication laboratory ». Il s'agit d'un lieu ouvert au public où sont mis à disposition toutes sortes d'outils pilotés par des ordinateurs pour concevoir des objets.

Que faire au FabLab ?

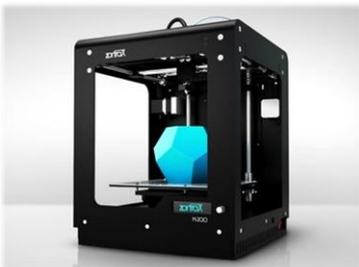
Le FabLab s'adresse donc aux entrepreneurs, aux designers, aux artistes, aux bricoleurs, aux étudiants. Il constitue un espace de rencontres et de créations qui permet, entre autres, de fabriquer des objets uniques : objets décoratifs, objets de remplacement, prothèses, orthèses, outils..., mais aussi de transformer ou réparer des objets de la vie courante.

Plus précisément, au FabLab vous pouvez :

- *Concevoir des prototypes avec une découpeuse laser, des imprimantes 3D plastiques ou encore céramiques.*



Ultimaker Original +

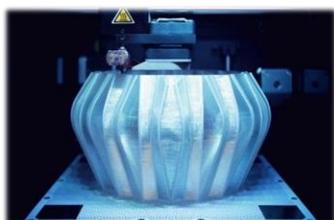


Zortrax M200



Imprimante céramique

- *Fabriquer des maquettes et objets sur mesures*



Impression 3D d'une lampe en plastique fibres de verre.

Modèle dessiné à partir des plis d'une feuille de papier.

- *Apprendre à utiliser les différents outils grâce aux cours proposés à YourLab.*



- *Rencontrer des personnes aux compétences diverses : étudiants, designers, artistes, ingénieurs, programmeurs, inventeurs.*

Source : www.promandenne.be / www.yourlab.be



ZE-MO scrl – Mobilité douce en Wallonie
Zéro Emission – Mobilité Optimale

Depuis le 15 décembre 2011, l'A.I.E.G. participe au développement d'une société coopérative à responsabilité limitée ayant pour objet :

« l'acquisition, le développement et la mise à disposition, sous quelque forme que ce soit, de bornes de rechargement et de véhicules électriques ainsi que tous services connexes, nécessaires ou utiles au fonctionnement ou à l'exploitation des dites bornes et véhicules ».



Un supercharger 50kw DC et 44 KW AC installé à l'Andenne ARENA

Le vendredi 25 novembre 2016, l'AIEG, la Régie Sportive communale andennaise et la société ZE-MO inauguraient la première borne de rechargement pour véhicules électriques de type Super Charger placée en Wallonie sur le domaine public.

Permettant de recharger simultanément 2 véhicules en courant DC 50 kW et en courant AC 44 kW, cette borne s'inscrit dans le cadre du projet wallon initié par la société ZE-MO, à savoir de mailler un réseau de bornes interconnectées avec les réseaux du nord du pays, de la Hollande, de l'Allemagne et du Luxembourg.

Lors de cet évènement, la marque Tesla était présente ainsi que plusieurs constructeurs automobiles. Des essais furent organisés ainsi qu'un parcours à vélo électrique de 10 kms pour les non-initiés en vue de tester les vélos électriques mis à disposition et ce, encadré par un moniteur sportif.

Faits marquants 2016

- *Mai 2016 : la ville de Sambreville attribue la concession de services publics à la scrl ZE-MO.*
- *Juin 2016 : la société AGECE prend des participations de type « B » et « C » dans la scrl ZE-MO.*
- *Septembre 2016 : inauguration de 2 bornes pour le rechargement de véhicules électriques sur le Grand-Place à Momignies.*

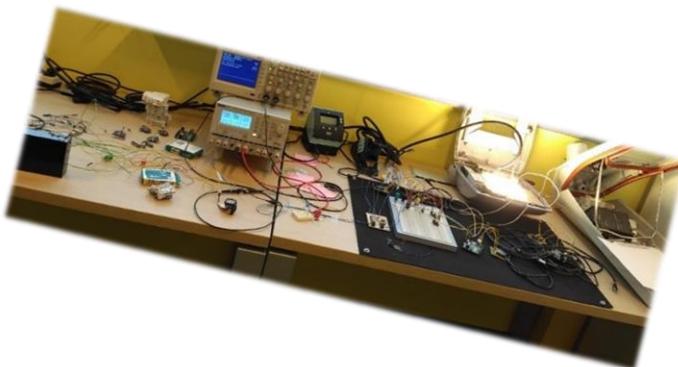
Octobre 2016 : la ville de Couvin attribue la concession de services publics à la SCRL Ze-mo , ladite société réalise également une borne de rechargement pour vélos électriques sur mesure pour le centre commercial « le Docks ».



Idéalement situé, de par son activité commerciale et son accessibilité, ce nouveau site accueille désormais une borne pouvant recharger jusqu'à 10 vélos électriques.

- *Novembre 2016 : inauguration de la première borne de rechargement de type ABB Supercharger au complexe sportif ARENA.*

Lors de l'Assemblée Générale du 21 novembre, admission d'un nouveau coopérateur et prise d'acte d'une cession de parts A et C de l'Association Intercommunale d'électricité du Sud-Hainaut « AIESH ».



LE LABORATOIRE DE L'AIEG

L'éclairage des villes et des lieux publics représente un coût pour les communes et, in fine, des contribuables. Les enjeux sont d'ordres économique, social et environnemental.

De fait de ces enjeux, l'AIEG a introduit une demande d'aide à la recherche au Département du Développement Technologique de la Région wallonne.

*Le programme FIRST Entreprises a permis à l'AIEG d'engager un chercheur pour mener à bien un projet de recherches relatif à un **nouveau système d'éclairage intelligent**.*

Vous n'êtes pas sans savoir qu'à ce jour, la plupart des gestionnaires de l'éclairage public utilisent des systèmes dont le principe consiste en un simple interrupteur ON/OFF permettant d'allumer automatiquement l'éclairage public à une heure fixe à l'aide d'un système télécommandé.

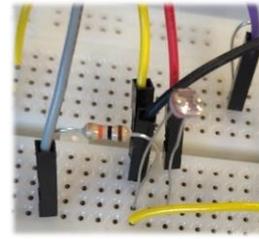
Les principales motivations de ce projet sont d'abord la sécurité routière mais aussi des personnes, la qualité de la vie, l'environnement – avec un fort accent sur l'efficacité énergétique, les paramètres économiques (notamment développement durable et urbanisation) et enfin contact réglementaire et normatif lié notamment à la forte préoccupation de sécurité.

Suite à la généralisation de la technologie LED, un certain nombre de projets ont été menés afin de permettre le réglage progressif de l'éclairage (dimming) en fonction de la luminosité ambiante et de la présence d'usagers. Ils ont débouché sur des produits techniquement aboutis mais coûteux, non modulaires, non évolutifs et généralement propriétaires. Les systèmes existants sont majoritairement basés sur des technologies de communication WIFI.

Le projet proposé aujourd'hui par l'AIEG, est basé sur un système modulaire et évolutif où plusieurs technologies pourraient cohabiter :

- Module 1 : Utilisation d'une transmission radio 2.4 GHz pour assurer le dialogue entre les ensembles électroniques connectés aux points lumineux et piloter le système de dimming ;

- Module 2 : Variation de l'intensité d'un point lumineux ou d'un ensemble de points déterminés suivant un choix programmable et un capteur crépusculaire



- Module 3 : Détection d'un usager mobile présent sur la voirie au moyen d'un radar de proximité, qu'il s'agisse d'un piéton, d'un cycliste ou d'un véhicule motorisé et d'adapter la luminosité en conséquence

- Module 4 : Transfert des informations émanant de l'ensemble des points lumineux ou d'un concentrateur vers un serveur dédié pour le reporting.

Tous ces différents modules seront contrôlés par une unité centrale qui réalisera les différents liens entre ces modules. Cette unité centrale peut-être appelée « cerveau du système » de dimming.

L'avantage de ne pas éteindre de manière intempestive les lampes LED permet d'éviter de réduire leur durée de vie. Celle-ci étant calculée sur la base d'un allumage et d'une coupure journalière et ainsi de garantir la diminution des coûts de gestion estimés à retour sur investissements sur une période de 8 ans.

Un autre aspect d'un éclairage LED intelligent, est qu'il offre une durée de vie supérieure comme on l'a dit ci-dessus mais également un changement de lampe et un taux de panne plus faible donc un coût de maintenance moindre. On peut estimer une économie de minimum 50% à 75% maximum du budget entretien grâce au passage à la technologie LED et au dimming.



Imprimante 3D

Rapport d'activité de l'Intercommunale



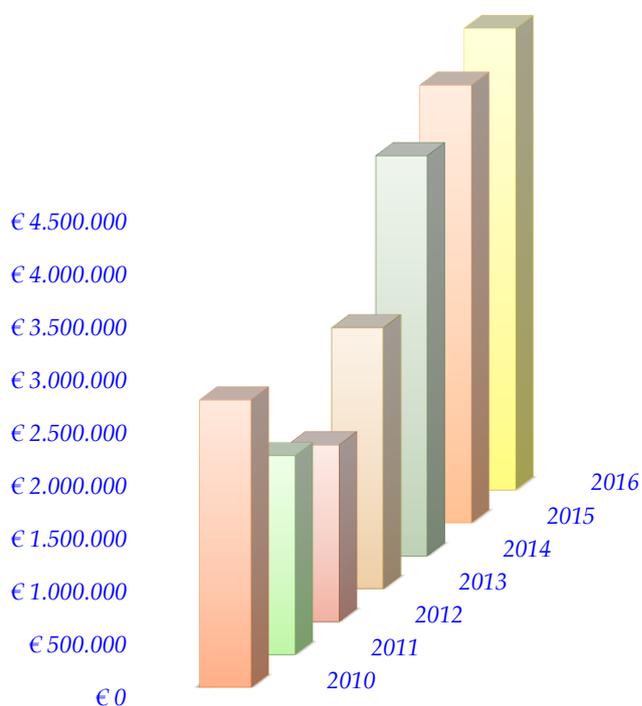
Vous trouverez, ci-après, le rapport d'activité, les comptes annuels, le Rapport de Gestion et celui du Commissaire Réviseur.

Nous vous soumettons également la proposition de répartition du trop-perçu du 61^{ème} exercice de notre Intercommunale.

INVESTISSEMENTS

Au cours des sept dernières années, l'A.I.E.G. a investi pour l'extension et l'amélioration de son réseau :

<i>En 2010 :</i>	<i>2.723.070 €</i>
<i>En 2011 :</i>	<i>1.883.118 €</i>
<i>En 2012 :</i>	<i>1.674.812 €</i>
<i>En 2013 :</i>	<i>2.466.178 €</i>
<i>En 2014 :</i>	<i>3.776.549 €</i>
<i>En 2015 :</i>	<i>4.129.871 €</i>
<i>En 2016 :</i>	<i>4.352.425 €</i>



LONGUEUR RÉSEAUX GRD

Au 31 décembre 2016, ceux-ci se répartissent comme suit :

Souterrain "haute tension"	298 kms
Aérien "haute tension"	151 kms
Souterrain "basse tension"	81 kms
Aérien "basse tension"	566 kms
Total longueur réseaux	1.096 kms

CABINES, POSTES AÉRIENS, ARMOIRES TROTTOIRS ET TRANSFORMATEURS

Au 31 décembre 2016, ceux-ci se présentent comme suit :

Armoires trottoirs	353
Cabines	212
Postes aériens	219
Transformateurs	435
Cabines privées	116

NOMBRE DE CLIENTS PROTÉGÉS, COMPTEURS À BUDGET

Au 31 décembre 2016, ceux-ci se présentent comme suit :

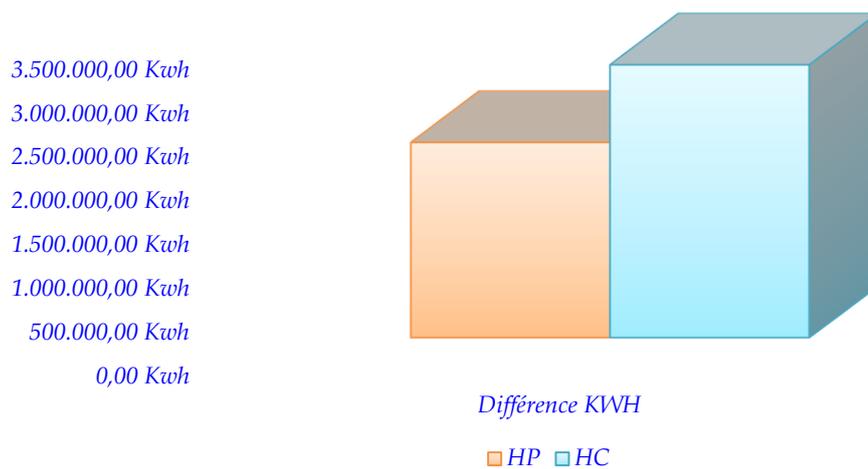
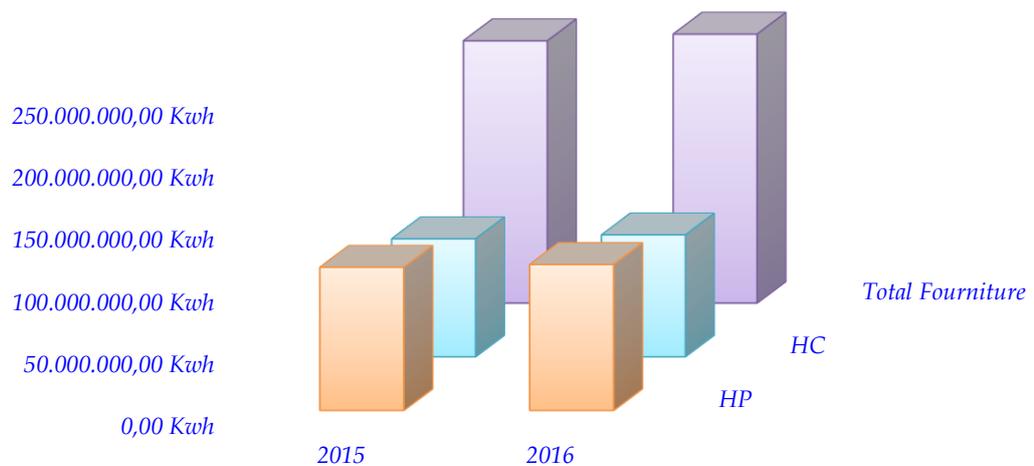
Clients protégés - Fournisseur social	359
Compteurs à budget - Fournisseur social	94
Compteurs à budget - Autres fournisseurs	531

RÉCAPITULATIF DES KWH AYANT TRANSITÉ VERS LES UTILISATEURS DU RÉSEAU

	<u>2015</u>	<u>2016</u>	<u>Diff %</u>
<u>Consommation BT</u>			
HP simple T	27.395.189 Kwh	26.424.881 Kwh	-3,67%
HP	35.098.744 Kwh	34.970.578 Kwh	-0,37%
HC	42.105.380 Kwh	40.842.325 Kwh	-3,09%
Excl Nuit	5.314.014 Kwh	4.947.023 Kwh	-7,42%
EP HP	587.554 Kwh	587.522 Kwh	-0,01%
Ep HC	2.464.144 Kwh	2.500.755 Kwh	1,46%
Total BT	112.965.025 Kwh	110.273.084 Kwh	-2,44%
<u>Consommation DirectBT AMR</u>			
HP	2.485.663 Kwh	2.574.169 Kwh	3,44%
HC	1.560.372 Kwh	1.628.802 Kwh	4,20%
Total Direct BT	4.046.035 Kwh	4.202.971 Kwh	3,73%
<u>Consommation 26 kV</u>			
HP	49.935.450 Kwh	53.178.401 Kwh	6,10%
HC	43.566.047 Kwh	48.209.135 Kwh	9,63%
Total 26KV	93.501.497 Kwh	101.387.536 Kwh	7,78%
HP	115.502.600 Kwh	117.735.551 Kwh	1,90%
HC	95.009.957 Kwh	98.128.041 Kwh	3,18%
Total Fourniture	210.512.557 Kwh	215.863.592 Kwh	2,48%

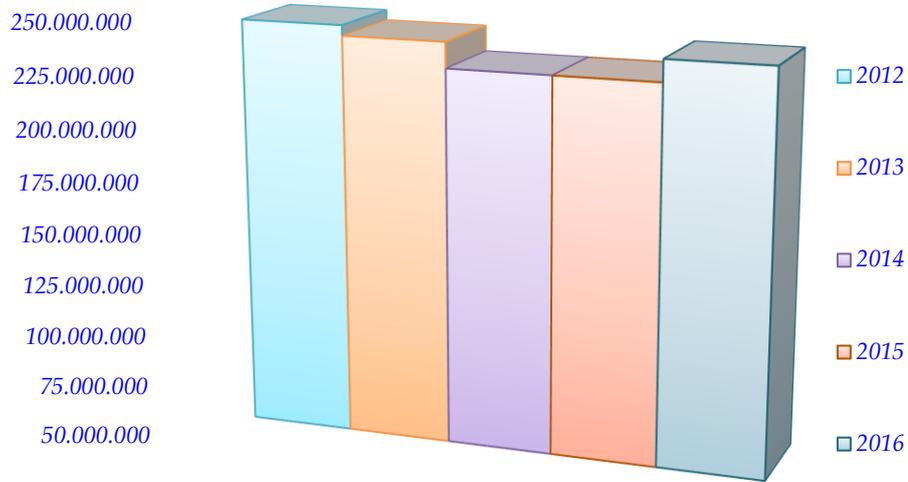
DIFFÉRENCE DES KWH AYANT TRANSITÉ VERS LES UTILISATEURS DU RÉSEAU

	<u>2015</u>	<u>2016</u>	<u>Différence KWH</u>
HP	115.502.599,98 Kwh	117.735.551,10 Kwh	2.232.951,12 Kwh
HC	95.009.956,68 Kwh	98.128.040,90 Kwh	3.118.084,21 Kwh
Total Fourniture	210.512.556,66 Kwh	215.863.592,00 Kwh	5.351.035,34 Kwh



ENERGIE TRANSITÉE

En 2016, l'énergie transitée sur l'ensemble du réseau A.I.E.G. a été de 240.427.900 kWh.



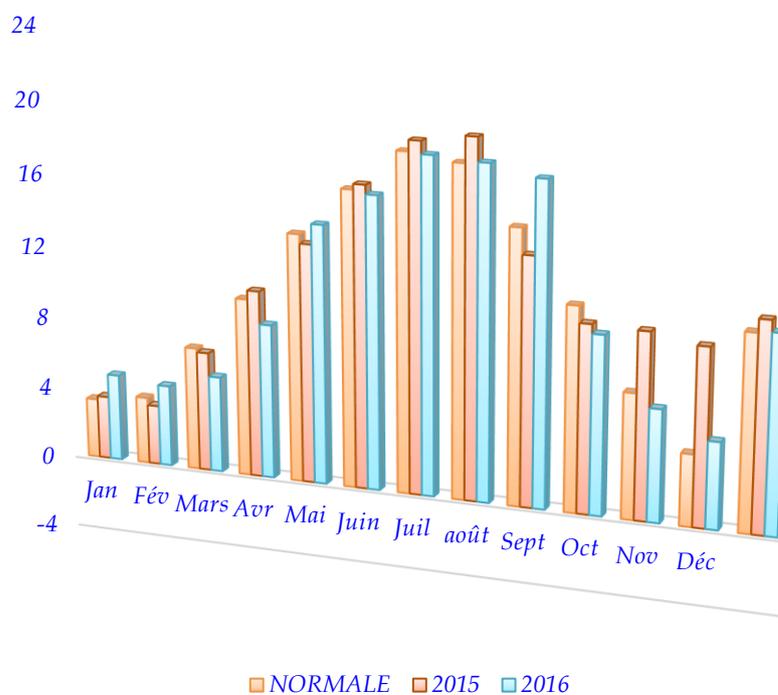
<u>ANNEE</u>	<u>TRANSIT</u>	<u>ECART EN % (Y/Y-1)</u>
2012	247.272.990	
2013	242.338.238	-2,00%
2014	230.066.162	-5,06%
2015	229.999.239	-5,06%
2016	240.427.900	-0,03%

EVOLUTION DE LA TEMPÉRATURE

Il est intéressant de présenter l'évolution de la température de cette année 2016 en comparaison avec l'année 2015 ainsi que la moyenne normale. En effet, de cet élément, nous constatons que l'évolution de la consommation d'énergie électrique est de moins en moins sensible à l'évolution de la température et des saisons.

Les données nous ont été fournies par l'Institut Royal Météorologique de Belgique.

	<u>NORMALE</u>	<u>2015</u>	<u>2016</u>
Janvier	3,3	3,5	4,8
Février	3,7	3,3	4,5
Mars	6,8	6,6	5,3
Avril	9,8	10,3	8,5
Mai	13,6	13,1	14,2
Juin	16,2	16,5	16
Juillet	18,4	19,0	18,3
Août	18,0	19,4	18,1
Septembre	14,9	13,5	17,5
Octobre	11,1	10,2	9,7
Novembre	6,8	10,1	6,1
Décembre	3,9	9,6	4,7
	10,54	11,26	10,64



Comptes annuels de l'Intercommunale



Bilan

<i>Actif</i>	<i>page 42</i>
<i>Passif</i>	<i>page 43</i>
<i>Compte de résultats</i>	<i>pages 44</i>
<i>Autres frais d'établissement</i>	<i>page 45</i>
<i>Concessions, brevets, licences, savoir-faire, marques et droits similaires</i>	<i>page 45</i>
<i>Terrains et constructions</i>	<i>page 46</i>
<i>Installations, machines, outillage</i>	<i>page 46</i>
<i>Mobilier, matériel roulant</i>	<i>page 47</i>
<i>Location-financement et droits similaires</i>	<i>page 47</i>
<i>Autres immobilisations corporelles</i>	<i>page 48</i>
<i>Immobilisations en cours et acomptes versés</i>	<i>page 48</i>
<i>Entreprises liées-Participations, actions et parts</i>	<i>page 49</i>
<i>Entreprise avec lien de participation-Participations, actions et parts</i>	<i>page 49</i>
<i>Autres entreprises-Participations, actions et parts</i>	<i>page 50</i>
<i>Autres entreprises-Créances</i>	<i>page 50</i>
<i>Informations relatives aux participations</i>	<i>pages 51 - 52</i>
<i>Placements de trésorerie, autres placements</i>	<i>page 53</i>
<i>Etat du capital et structure de l'actionnariat</i>	<i>page 53</i>
<i>Provisions pour autres risques et charges</i>	<i>page 54</i>
<i>Résultats d'exploitation</i>	<i>pages 55 - 56</i>
<i>Bilan social</i>	<i>page 57</i>



Bilan au 31 décembre 2016

	Case	2016	2015
<i>Frais d'établissement (ann.I)</i>	20	190.158	174.216
<i>Actifs immobilisés</i>	21/28	<u>51.465.892</u>	<u>52.093.228</u>
<i>Immobilisations incorporelles (ann. II)</i>	21	245.526	418.097
<i>Immobilisations corporelles (ann. III)</i>	22/27	48.426.670	48.901.487
<i>Terrains et constructions</i>	22	6.237.036	6.392.012
<i>Installations, machines et outillage</i>	23	41.499.900	34.830.703
<i>Mobilier et matériel roulant</i>	24	281.651	290.157
<i>Location-financement et droits similaires</i>	25	12.797	16.371
<i>Autres immobilisations corporelles</i>	26		7.223.536
<i>Immobilisations en cours et acomptes versés</i>	27	395.286	148.708
<i>Immobilisations financières (ann. IV et V).</i>	28	2.793.697	2.773.643
<i>Entreprises liées</i>	280	500.429	480.375
<i>Entreprises avec lesquelles il existe un lien</i>	282	6.200	6.200
<i>Autres immobilisations financières</i>	284/8	2.287.068	2.287.068
<i>Actions et parts</i>	284	2.261.071	2.261.071
<i>Créances et cautionnements en numéraire</i>	285/8	25.997	25.997
<i>Actifs circulants</i>	29/58	<u>7.451.090</u>	<u>8.780.454</u>
<i>Stocks et commandes en cours d'exécution</i>	3	1.523.917	1.489.074
<i>Stocks</i>	30/36	1.443.843	1.489.074
<i>Approvisionnements</i>	30/31	1.443.843	1.489.074
<i>Commandes en cours d'exécution</i>	37	80.074	
<i>Créances à un an au plus</i>	40/41	2.923.802	4.079.907
<i>Créances commerciales</i>	40	2.501.036	3.545.115
<i>Autres créances</i>	41	422.766	534.792
<i>Placements de trésorerie (ann. V et VI)</i>	50/53	728.358	500.000
<i>Autres placements</i>	51/53	728.358	500.000
<i>Valeurs disponibles</i>	54/58	2.045.879	1.693.950
<i>Comptes de régularisation (ann. VII)</i>	490/1	229.135	1.017.524
<i>Total de l'actif</i>	20/58	<u>59.107.141</u>	<u>61.047.898</u>



Passif

	Case	2016	2015
Capitaux propres	10/15	<u>37.343.664</u>	<u>37.134.395</u>
Capital (ann. VIII)	10	10.330.243	10.330.243
Capital souscrit	100	22.203.550	22.203.550
Capital non appelé (-)	101	-11.873.307	-11.873.307
Plus-values de réévaluation	12	7.480.474	7.600.602
Réserves	13	19.502.381	19.182.810
Réserve légale	130	3.085.388	3.085.388
Réserves indisponibles	131	13.511.706	13.374.363
Autres réserves indisponibles	1311	13.511.706	13.374.363
Réserves immunisées	132	234.018	51.790
Réserves disponibles	133	2.671.269	2.671.269
Subside	15	30.566	20.740
Provisions et impôts différés	16	<u>583.283,49</u>	<u>679.234</u>
Provisions pour risques et charges	160/5	557.340	641.887
Grosses réparations et gros entretiens	162	215.623	250.440
Autres risques et charges (ann. IX)	163/5	341.717	391.447
Impôts différés	168	25.944	37.347
Dettes	17/49	<u>21.180.193</u>	<u>23.234.269</u>
Dettes à plus d'un an (ann. X)	17	10.132.100	10.667.145
Dettes financières	170/4	10.132.100	10.667.145
Dettes de location-financement et assimilées	172	7.200	11.652
Etablissements de crédit	173	10.124.900	10.655.493
Dettes à un an au plus (ann. X)	42/48	8.847.340	8.671.360
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	42	737.201	518.823
Dettes commerciales	44	3.645.484	6.052.654
Fournisseurs	440/4	3.645.484	6.052.654
Acomptes reçus sur commandes	46	1.619.070	639.447
Dettes fiscales, salariales et sociales	45	727.912	479.000
Impôts	450/3	709.967	358.967
Rémunérations et charges sociales	454/9	17.945	120.033
Autres dettes	47/48	2.117.673	981.435
Comptes de régularisation (ann. XI)	492/3	2.200.753	3.895.764
Total du passif	10/49	<u>59.107.141</u>	<u>61.047.898</u>

Compte de résultats

	Case	2016	2015
Ventes et prestations	70/76A	16.883.422	15.672.109
Chiffre d'affaires (ann. XII, A)	70	11.045.071	10.694.388
Variation des en-cours de fabrication	71	80.074	
Production immobilisée	72	4.352.425	4.129.871
Autres produits d'exploitation (ann. XII, B)	74	566.396	488.238
Produits d'exploitation non récurrents	76A	839.456	359.611
Coût des ventes et prestations	60/66A	15.410.563	14.312.858
Approvisionnements et marchandises	60	2.844.669	3.626.240
Achats	600/8	2.799.439	3.326.641
Variation des stocks (augmentation -, réduction +)	609	45.231	299.589
Services et biens divers	61	5.172.416	4.832.807
Rémunérations, charges sociales et pensions	62	2.964.467	2.864.514
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorp et corporelles	630	2.616.748	2.229.307
Réd valeur /stocks, commandes en cours d'exéc et créances	631/4		
Provisions pour risques et charges (dotations +, utilisations et reprises -)(ann. XII, C3 et E)	635/7	-84.547	-3.361
Autres charges d'exploitation (ann. XII,F)	640/8	2.171	18.466
Charges d'exploitation non récurrentes	66A	1.894.638	744.885
Bénéfice d'exploitation	70/64	1.472.859	1.359.251
Produits financiers	75	332.259	206.645
Produits des immobilisations financières	750	242.590	165.902
Produits des actifs circulants - Autres Produits Financiers	751/7529	89.668	40.743
Charges financières	65	412.076	528.077
Charges des dettes (ann. XIII,B et C)	650	400.275	514.716
Autres charges financières (ann. XIII, E)	652/9	11.801	13.362
Bénéfice de l'exercice avant impôts	9903	1.393.042	1.037.818
Transfert aux Réserves Immunisées	689	183.635	
Impôts sur le résultat	67/77	422.622	292.861
Impôts (ann. XV)	670/3	463.913	292.861
Régularisation d'Impôts et reprises de provisions fiscales	77	-41.291	
Prélèvement sur Réserves Immunisées/ Impôts différés	78	2.131	4.842
Bénéfice de l'exercice à affecter	70/67	788.916	749.799
Dotations aux réserves indisponibles (***)	6921		
Bénéfice à affecter	9906		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-)	9905	771.701	749.799
Prélèvements sur les capitaux propres sur les réserves	791/2		
à la réserve légale	792		
Affectations aux capitaux propres aux autres réserves	691/2		
à la réserve légale	6920		
aux autres réserves	6921	17.214	24.862
Bénéfice à distribuer	694/6	771.701	749.799
Rémunération du capital	694	771.701	724.937
Autres allocataires	696		

Etat des immobilisations corporelles, en euros

20	<i>Autres frais d'établissement</i>	2016	2015
	<i>Valeur comptable nette au terme de l'exercice précédent</i>	174.216	
	<i>Mutations de l'exercice</i>		
	<i>Nouveaux Frais engagés</i>	63.989	176.244
	<i>Amortissements, Autres</i>	48.046	2.028
	<i>Valeur comptable nette au terme de l'exercice</i>	190.158	174.216
21	<i>Concessions, brevets, licences, savoir-faire, marques et droits similaires</i>	2016	2015
	<i>Valeurs d'acquisition au terme de l'exercice précédent</i>	970.961	939.872
	<i>Mutations de l'exercice</i>		
	<i>Acquisitions, y compris la production immobilisée</i>		31.089
	<i>Cessions et désaffectations</i>		
	<i>Transferts d'une rubrique à une autre (+) (-)</i>		
	<i>Au terme de l'exercice</i>	970.961	970.961
	<i>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice précédent</i>	552.864	373.773
	<i>Mutations de l'exercice</i>		
	<i>Amortissements sur valeurs d'acquisitions</i>	172.572	179.091
	<i>Repris</i>		
	<i>Annulés à la suite de cessions et désaffectations</i>		
	<i>Transferts d'une rubrique à une autre (+) (-)</i>		
	<i>Au terme de l'exercice</i>	725.435	552.864
	<i>Valeur comptable nette au terme de l'exercice</i>	245.526	418.097

Etat des immobilisations corporelles, en euros

22 Terrains et constructions	2016	2015
Valeurs d'acquisition au terme de l'exercice précédent	7.477.557	1.384.464
Mutations de l'exercice	41.586	6.093.094
Valeurs au terme de l'exercice	7.519.143	7.477.557
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice précédent	1.085.545	626.365
Mutations de l'exercice		
Amortissements actés de l'exercice	196.563	459.180
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	1.282.107	1.085.545
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	6.237.036	6.392.012
23 Installations, machines, outillage		
Valeurs d'acquisition au terme de l'exercice précédent	56.063.623	50.262.808
Mutations de l'exercice		
Acquisitions, y compris la production immobilisée	10.761.514	6.132.691
Cessions et désaffectations	637.237	331.876
Transferts d'une rubrique à une autre (+) (-)		
Au terme de l'exercice	66.187.900	56.063.623
Plus-values au terme de l'exercice précédent	5.956.189	5.956.189
Mutations de l'exercice		
Au terme de l'exercice	5.956.189	5.956.189
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice précédent	27.189.109	25.868.768
Mutations de l'exercice		
Amortissements sur valeurs d'acquisitions	2.566.929	1.870.933
Repris	214.910	204.999
Acquis de tiers	1.525.294	
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	422.232	331.876
Transferts d'une rubrique à une autre (+) (-)		-13.716
Au terme de l'exercice	30.644.189	27.189.109
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	41.499.900	34.830.703

Etat des immobilisations corporelles, en euros

24 Mobilier, matériel roulant	2016	2015
<i>Valeurs d'acquisition au terme de l'exercice précédent</i>	2.074.327	2.018.110
<i>Mutations de l'exercice</i>		
<i>Acquisitions, y compris la production immobilisée</i>	149.858	86.514
<i>Cessions et désaffectations</i>	156.585	30.297
<i>Transfert d'une rubrique à une autre</i>		
<i>Au terme de l'exercice</i>	2.067.600	2.074.327
<i>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice précédent</i>	1.784.169	1.659.832
<i>Mutations de l'exercice</i>		
<i>Amortissements sur valeurs d'acquisitions</i>	136.765	136.457
<i>Repris</i>		
<i>Annulés à la suite de cessions et désaffectations</i>	134.985	12.119
<i>Transfert d'une rubrique à une autre</i>		
<i>Au terme de l'exercice</i>	1.785.949	1.784.169
<i>Valeur comptable nette au terme de l'exercice</i>	281.651	290.157
25 Location-financement et droits similaires		
<i>Valeurs d'acquisition au terme de l'exercice précédent</i>		
<i>Acquisitions</i>	17.869	17.869
<i>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice précédent</i>	1.498	
<i>Actés</i>	3.574	1.498
<i>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</i>	5.072	
<i>Valeur comptable nette au terme de l'exercice</i>	12.797	16.371

Etat des immobilisations corporelles, en euros

<i>26 Autres immobilisations corporelles</i>	<i>2016</i>	<i>2015</i>
<i>Valeurs d'acquisition au terme de l'exercice précédent</i>	8.640.338	8.640.338
<i>Mutations de l'exercice</i>		
<i>Cessions et désaffectations</i>	8.640.338	
<i>Au terme de l'exercice</i>	0	8.640.338
<i>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice précédent</i>	1.416.802	1.416.802
<i>Mutations de l'exercice</i>	-1.416.802	
<i>Au terme de l'exercice</i>	0	1.416.802
<i>Valeur comptable nette au terme de l'exercice</i>	0	7.223.536
<i>27 Immobilisations en cours et acomptes versés</i>	<i>2016</i>	<i>2015</i>
<i>Valeurs d'acquisition au terme de l'exercice précédent</i>	148.708	6.043.440
<i>Mutations de l'exercice</i>	246.578	-5.894.732
<i>Au terme de l'exercice</i>	395.286	148.708
<i>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice précédent</i>	0	298.551
<i>Mutations de l'exercice</i>	0	-298.551
<i>Au terme de l'exercice</i>		
<i>Valeur comptable nette au terme de l'exercice</i>	395.286	148.708

Etat des immobilisations financières

	Codes	2016	2015
<i>Entreprises liées-Participations, actions et parts</i>			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8391P	601.500	601.500
Mutations de l'exercice			
Acquisitions - Transfert	8361	101.071	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8391	500.429	601.500
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8451P		
Mutations de l'exercice			
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8551		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8551P	121.125	121.125
Mutations de l'exercice (+)/(-)	8541	-121.125	
Montants non appelés au terme de l'exercice	8551	0	121.125
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	280	<u>500.429</u>	<u>480.375</u>
<i>Entreprise avec lien de participation-Participations, actions et parts</i>			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8392P	6.200	6.200
Mutations de l'exercice			
Acquisitions-Tsfert	8362		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8392	6.200	6.200
Plus-values au terme de l'exercice	8452P		
Mutations de l'exercice			
Plus-values au terme de l'exercice	8452		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8522P		
Mutations de l'exercice			
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8522		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8552P		
Mutations de l'exercice (+)/(-)	8542		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8552		
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	282	<u>6.200</u>	<u>6.200</u>

Etat des immobilisations financières

	Codes	2016	2015
Autres entreprises-Participations, actions et parts			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8393P	2.283.258	2.170.758
<i>Mutations de l'exercice</i>			
Acquisitions-Tsfert	8363		112.500
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8393	2.283.258	2.283.258
Plus-values au terme de l'exercice	8453P	182.369	94.696
<i>Mutations de l'exercice</i>			87.674
Plus-values au terme de l'exercice	8453	182.369	182.369
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8523P	22.310	22.310
<i>Mutations de l'exercice</i>			
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8523	22.310	22.310
Montants non appelés au terme de l'exercice	8553P	182.245	182.245
<i>Mutations de l'exercice (+)/(-)</i>	8543		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8553	182.245	182.245
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	284	<u>2.261.071</u>	<u>2.060.898</u>
Autres entreprises-Créances			
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	285/8P	25.997	25.997
<i>Mutations de l'exercice</i>			
Additions	8583		
Remboursements	8593		
Autres (+)/(-)	8633		
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	285/8	<u>25.997</u>	<u>25.997</u>

Informations relatives aux participations

Participations et droits sociaux détenus dans d'autres entreprises

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles l'entreprise détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles l'entreprise détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif).

Dénomination, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du numéro d'entreprise	Droits sociaux détenus directement	Comptes annuels arrêtés au
	Nombre	%
INTER-REGIE		
BE 0207.622.758		31/12/2015
Société coopérative à responsabilité limitée Rue Royale 55/10 1000 Bruxelles BELGIQUE		
<i>Parts de capital</i>	111	0,82
BEP EXPANSION ECONOMIQUE		
BE 0201.400.209		31/12/2015
Société coopérative à responsabilité limitée Avenue Sergent Vriethoff 2 5000 Namur BELGIQUE		
<i>Parts de capital</i>	28	0,40
TECTEO		
BE 0204.245.277		31/12/2015
Société coopérative à responsabilité limitée Rue Louvrex 95 4000 Liège BELGIQUE		
<i>Parts de capital</i>	5.240	0,10
ECETIA FINANCES S.A		
BE 0203.978.726		31/12/2015
Société coopérative à responsabilité limitée Rue Sainte-Marie 5/5 4000 Liège BELGIQUE		
<i>Parts de capital</i>	1	0,01

Informations relatives aux participations

Participations et droits sociaux détenus dans d'autres entreprises

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles l'entreprise détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles l'entreprise détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif).

<i>Dénomination, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du numéro d'entreprise</i>	<i>Droits sociaux détenus directement</i>		<i>Comptes annuels arrêtés au</i>
	<i>Nombre</i>	<i>%</i>	
PUBLI-T			
BE 0475.048.986			31/08/2016
Société coopérative à responsabilité limitée Galerie Ravenstein 4 1000 Bruxelles BELGIQUE			
Parts de capital	2.040	0,13	
SOCOFÉ			
BE 0472.085.439			31/12/2015
Société anonyme Rue Maurice Destenay, 13 4000 Liège BELGIQUE			
Parts de capital	6.000	1,31	
ZE-MO			
Société coopérative à responsabilité limitée			30/06/2016
BE 0844.379.951 Rue de Fond Cattelain, 2 Bte 1.2 B - 1435 MONT SAINT GUIBERT BELGIQUE			
Parts de capital	3.095	51,17	
ATRIAS			
BE 0836.258.873			31/12/2015
Galerie Ravenstein 4 Bte 4 1000 Bruxelles BELGIQUE			
Parts de capital	2	0,01	

Placements de trésorerie et comptes de régularisation de l'actif

	Codes	2016	2015
Placements de trésorerie-Autres placements			
Actions et parts	51		
Valeur comptable augmentée du montant non appelé	8681		
Montant non appelé	8682		
Titres à revenu fixe	52		
Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit	8684		
Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit	53	728.358	500.000
Avec une durée résiduelle ou de préavis			
d'un mois au plus	8686		
de plus d'un mois à un an au plus	8687		
de plus d'un an	8688	728.358	500.000
Autres placements de trésorerie non repris ci-avant	8689		
Comptes de régularisation			
Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important			
Charges à reporter		196.507	113.048
Divers		32.627	904.476

Etat du capital et structure de l'actionariat

Etat du capital

Capital social

Capital souscrit au terme de l'exercice	100P		22.203.550
Capital souscrit au terme de l'exercice	100	22.203.550	
	Codes	Montants	Nombre d'actions
Modifications au cours de l'exercice			
Représentation du capital			
Catégories d'actions			
Capital "A" suivant statuts		700	28
Capital "B1" suivant statuts		16.857.350	674.294
Capital "B5" suivant statuts		262.000	10.480
Capital "D" suivant statuts			
Capital "E" suivants statuts		5.083.500	50.835
Actions nominatives	8702		735.637
Actions au porteur et/ou dématérialisées	8703		
	Codes	Montant non appelé	Montant appelé non versé
Capital non libéré			
Capital non appelé	101	11.873.307	
Capital appelé, non versé	8712		205.565
Communes d'Andenne, Namur, Ohey, Rumes et Viroinval		<u>11.873.307</u>	

Provisions pour autres risques et charges

Codes Exercice

Ventilation de la rubrique 163/5 du passif si celle-ci représente un montant important

Provisions pour grosses réparations et entretiens		215.623,13
Provisions pour litiges en cours		328.364,58
Provisions pour dommages causés aux tiers		13.352,25
Provisions Impôts Différés		25.943,53

Etat des dettes et comptes de régularisation du passif

Ventilation des dettes à l'origine à plus d'un an, en fonction de leur durée résiduelle

Dettes à plus d'un an échéant dans l'année

Dettes financières	8801	737.201
Dettes de location-financement et assimilées	8831	4.452
Etablissements de crédit	8841	732.749
Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année	42	

Dettes ayant plus de 1 an mais 5 ans au plus à courir

Dettes financières	8802	2.315.918
Dettes financières	8832	7.200
Etablissements de crédit	8842	2.308.718
Total des dettes ayant plus de 1an mais 5 ans au plus à courir	8912	2.315.918

Dettes ayant plus de 5 ans à courir

Dettes financières	8803	
Etablissements de crédit	8843	7.816.182
Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir	8913	7.816.182

Dettes garanties

Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise

Dettes financières	8922	2.788.520
Etablissements de crédit	8962	2.788.520
Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise	9062	

Dettes fiscales, salariales et sociales

Impôts

Dettes fiscales estimées	450	360.000
Dettes fiscales non échues	9073	349.691
Rémunérations et charges sociales		
Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale	9076	
Autres dettes salariales et sociales	9077	17.945

Comptes de régularisation

Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important

Charges à imputer		207.235
Produits à reporter y compris interventions tiers		1.993.518

Résultats d'exploitation

Charges d'exploitation	Codes	2016	2015
Travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel			
Nombre total à la date de clôture	9086	42	42
Effectif moyen du personnel calculé en équivalent temps plein	9087	38,20	38,00
Nombre d'heures effectivement prestées	9088	60.028	58.446
Frais de personnel			
Rémunérations et avantages sociaux directs	620	2.083.589	2.023.611
Cotisations patronales d'assurances sociales	621	801.618	747.230
Primes patronales pour assurances extralégales	622	19.168	18.218
Autres frais de personnel	623	60.093	75.455
Réductions de valeur			
Réductions sur stocks et commandes en cours actées	9110		
Provisions pour risques et charges			
Constitutions	6115		
Utilisations et reprises	9116	84.547	3.361
Autres charges d'exploitation			
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation	640	2.170	8.100
Autres	641/8	1	10.366
Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de l'entreprise			
Nombre total à la date de clôture	9096	0	
Nombre moyen calculé en équivalents temps plein	9097	0,1	0
Nombre d'heures effectivement prestées	9098	200	620
Frais pour l'entreprise	617	4.572	13.019

Résultats d'exploitation

Résultats financiers	Codes	2016	2015
Autres produits financiers			
subside en capital		853,4	1186,66
Ventilation des autres produits financiers			
Produits des immobilisations financières		242.590	165.902
Produits des actifs circulants		88.815	39.616
Autres charges financières			
Ventilation des autres charges financières			
Charges financières sur emprunts		412.076	528.077
Swap de Taux		128.514	133.224
Frais bancaires		11.801	13.362
Interets sur Emprunts		271.761	381.491
Résultats exceptionnels			
Ventilation des autres produits exceptionnels			
Produits exceptionnels sur boni/mali CREG			
Produits exceptionnels sur amortissements interventions tiers		214.910	248.630
Plus-values sur réalisations d'immobilisations corporelles			
Produits divers imputables aux années antérieures		624.546	110.982
Autres produits exceptionnels			
Ventilation des autres charges exceptionnelles			
Charges exceptionnelles sur extournes interventions tiers		614.598	151.243
Moins-values sur réalisations d'immobilisations corporelles			14.753
Autres charges exceptionnelles		1.280.040	578.889
Impôts et taxes			
Impôts sur le résultat			
Impôts et précomptes dus ou versés	9135	463.913	292.861
Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte			
Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte			
A l'entreprise (déductibles)	9145	3.647.235	4.450.194
Par l'entreprise	9146	5.082.536	4.497.306
Montants retenus à charge de tiers, au titre de			
Précompte professionnel	9147	612.540	601.477
Précompte mobilier	9148		
Relations financières avec le ou les commissaire(s) et les personnes avec lesquelles il est lié (ils sont liés)			
Emoluments du (des) commissaire(s)	9505	12.500	8.700
Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)			
Autres missions d'attestation 95061 1.500	95061		3.200

Bilan social

Etat des personnes occupées

Travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP)	3P. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP)	
		2016	2016	2016	2015	
Nombre moyen de travailleurs	100	36,6	4	38,2	38,10	
Nombre d'heures effectivement prestées	101	57.935	2.093	60.028	60.065	
Frais de personnel	102	2.964.467				
Montant des avantages accordés en sus du salaire	103					
A la date de clôture de l'exercice						
			Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	
Nombre de travailleurs			105	38	4	39,6
Par type de contrat de travail						
Contrat à durée indéterminée			110	35	4	36,6
Contrat à durée déterminée			111	3	0	3,0
Par sexe et niveau d'études						
Hommes						
			120	29	3	29,8
de niveau primaire			1200	2	0	2,0
de niveau secondaire			1201	19	1	19,2
de niveau supérieur non universitaire			1202	3	0	3,0
de niveau universitaire			1203	5	2	5,6
Femmes						
			121	9	1	9,8
de niveau secondaire			1211	6	1	6,8
de niveau supérieur non universitaire			1212	3		3,0
Par catégorie professionnelle						
Employés			134	20	3	21,4
Ouvriers			132	18	1	18,2
Tableau des mouvements du personnel au cours de l'exercice						
Entrées						
Nombre de travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice			205	15		15,0
Par type de contrat de travail						
Contrat à durée indéterminée			210	1		1,0
Contrat à durée déterminée			211	14		14,0
Sorties						
Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice			305	13	2	13,4
Par type de contrat de travail						
Contrat à durée déterminée			310	1	2	1,4
Contrat à durée déterminée			311	12	0	12,0
Par motif de fin de contrat						
Pension			340	1	0	1,0
Autre motif			343	12	2	12,4
Renseignements sur les formations pour les travailleurs au cours de l'exercice						
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur			Codes	Hommes	Codes	Femmes
Nombre de travailleurs concernés			5801	1	5811	-
Nombre d'heures de formation suivies			5802	40	5812	-
Coût net pour l'entreprise			5083	9.280	5813	-
dont coût brut directement lié aux formations			58031	9.280	58131	-

Rapport de gestion du Conseil d'Administration



Conformément au code des sociétés, nous avons l'honneur de vous présenter le rapport de gestion relatif à l'exercice 2016 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2016.

Situation de l'entité durant l'exercice écoulé

1. Les immobilisations corporelles

Conformément à la décision prise par le Conseil d'Administration du 17 janvier 2013 quant à la reprise des réseaux électriques haute tension et basse tension des sections de Seilles et Landenne et du réseau de distribution électrique haute tension des sections de Maizeret, Thon, Coutisse, Bonneville, Sclayn et Andenne Ville, et suite à la décision du Conseil d'Administration du 28 mars 2013 de financer ce rachat, l'AIEG par devant le Notaire Etienne MICHAUX a finalisé la reprise desdits réseaux par un acte authentique en date du 19 mai 2016 pour un montant de 7.412.719,55 €.

En 2016, l'A.I.E.G. a investi une somme de 4.352.424,76 € pour l'amélioration et la modernisation de ses réseaux ; ces travaux importants étaient repris dans le plan stratégique approuvé par l'Assemblée Générale du 16 décembre 2015.

2. Les immobilisations financières

L'AIEG a procédé au rachat de la totalité des participations détenues par la société STEEL dans la sclr ZE-MO. Dans un même temps, elle a cédé à l'Association Intercommunale d'Electricité du Sud Hainaut 1030 parts A totalement libérées pour un montant de 51.500 €, ce qui correspond à 17,16% du capital A.

L'AIEG détient des participations dans les sociétés PUBLI-T, SOCOFE, ZE-MO, ECETIA Finances, INTER-REGIES, ATRIAS, PUBLIFIN, BEP Expansion économique et AREWAL pour un montant total de 2.833.472,32 €. L'ensemble des participations a rapporté 242.590,31 € brut auquel un précompte mobilier libératoire a été appliqué pour un montant de 103.904,25 €. La participation dans la société AREWAL soit 62 parts à 100 € constituées en 2015, a permis de réduire les coûts tant en ce qui concerne la mutualisation des outils informatiques que dans les coûts de représentation aux différents organes constituant le marché de l'énergie électrique.

3. Les Produits

Le chiffre d'affaires s'établit à 11.045.071,19 € ; celui-ci se compose principalement des produits du timbre G.R.D. et également le produit de la redevance pour l'utilisation du réseau de Namur.

La production immobilisée s'élève à 4.352.424,76 €.

Le montant total du produit des ventes et prestations s'élève à 15.410.562,83 €.

Les produits financiers, s'élèvent à 332.258,50 € dont 88.814,79 € résultent des placements bancaires et 242.590,31 € des immobilisations financières.

Les charges financières qui se composent de l'ensemble des emprunts et des frais bancaires s'élèvent à 412.075,57€

4. Le résultat et son affectation

Pour l'exercice 2016, le bénéfice à affecter s'élève à 788.915,77 € après déduction de la charge fiscale estimée.

De ce montant, il y a lieu de déduire, 17.214,28 € correspondant aux désaffectations 2016, qui sont transférées en autres réserves indisponibles.

Compte tenu de ce qui précède, le montant à répartir aux associés suivant le chiffre d'affaires s'élève à 771.701,49 €.

Suivant les statuts, la rémunération du capital libéré «B1» par les associés soit 322.868,62 €, la rétribution à la Ville de Namur pour la mise à disposition du réseau à l'Intercommunale IDEG/ORES soit 94.255,20 €.

Le bilan, le compte de résultats, le bilan social ainsi que les annexes seront déposés à la Banque Nationale de Belgique après approbation du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale du 13 juin 2017.

5. OSP

L'Arrêté du Gouvernement wallon du 15 juillet 2010 relatif à l'obligation de service public imposée aux Gestionnaires de Réseaux de Distribution en termes de gestion des dossiers photovoltaïques (guichet unique).

Il a été constaté en 2016 une forte augmentation du nombre de primes versées dans le cadre des dossiers QUALIWATT représentant une charge de 139.645,86€ au lieu de 56.140,99€.

6. Tarifs

Les tarifs pour la période régulatoire 2017 ont été approuvés par le régulateur.

D'autre part, la décision de la CREG quant aux boni/mali et leurs affectations pour les exercices 2010, 2011, 2012, 2013 et 2014 ne sont pas clôturés. Le solde régulatoire concernant le dossier boni/mali 2015, introduit à la CWaPE et pour lequel nous avons obtenu une approbation provisoire, a été pris en compte dans l'élaboration de ce tarif 2017 approuvé.

7. Amortissements - Interventions Tiers - Investissements

Suite à l'approbation du Conseil d'Administration du 24 mars 2011, les amortissements cumulés des interventions tiers seront portés en réserves indisponibles, ce qui représente pour l'année 2016 un montant de 17.214,28 €.

8. Personnel

L'Intercommunale compte 39,6 équivalents temps plein dont 6 agents statutaires et 2 contrats à durée déterminée.

En 2016, l'AIEG a procédé à l'engagement d'un agent administratif et à la mise à la retraite de deux agents administratifs.

1. Litiges

- Contentieux AIEG c/ Etat belge – Ministère des Finances

L'AIEG a introduit un premier recours en annulation auprès de la Cour constitutionnelle à l'encontre des dispositions du Titre II, Chapitre 1er, section 2, sous-section 1er, de la loi-programme du 19 décembre 2014, publiée au Moniteur belge du 29 décembre 2014 (taxation des intercommunales à l'ISOC). L'affaire, enregistrée sous le numéro de rôle 6244, a fait l'objet d'un arrêt n° 151/2016 de rejet de la Cour constitutionnelle, en date du 13 décembre 2016.

Suite à l'adoption de la loi-programme du 10 août 2015, publiée au Moniteur belge du 18 août 2015, deuxième édition tendant, en partie, à corriger un certain nombre de problèmes introduits par la loi-programme du 19 décembre 2014, l'AIEG a introduit un second recours en annulation devant la Cour constitutionnelle à l'encontre des dispositions des articles 86 et 87 de de la loi-programme du 10 août 2015 susvisée. L'affaire est pendante devant la Cour constitutionnelle sous le numéro de rôle 6355. Ce second dossier est en état et en attente de fixation devant la Cour constitutionnelle.

- Contentieux AIEG c/ PUBLIN _ (ex- TECTEO)

L'AIEG a introduit une action en référé et au fond contre la société PUBLIFIN en cause de la résiliation unilatérale, par cette dernière, des conventions d'apport en usage, de gestion et de clearing house qui l'unissaient à l'AIEG.

L'AIEG a obtenu gain de cause en référé devant la Cour d'appel de Liège ainsi qu'en Première Instance au fond devant le Tribunal de Namur.

Le Tribunal a ordonné une réouverture des débats pour permettre à l'AIEG de justifier du montant de son préjudice. Une somme provisionnelle de 25.000 € lui étant déjà allouée.

L'affaire est inscrite sous le numéro de rôle RG 2013/5- A.

Par jugement du Tribunal de Première Instance du 17 novembre 2016, Monsieur Jean-Marc Dinant s'est vu confier une mission d'expertise en vue de l'évaluation du dommage subi par l'AIEG en suite de la résiliation fautive des conventions.

L'affaire a été remise à l'audience de ce 23 mars 2017 à l'effet de permettre à l'AIEG de mettre à la cause la sa RESA, ayant droits de la société PUBLIFIN. L'affaire sera ensuite refixée le 11 mai 2017 pour plaidoiries.

- Contentieux AIEG c/ PUBLIFIN _ (ex- TECTEO) - en présence de la Ville d'Andenne

L'AIEG a introduit une requête en interoention volontaire devant la Justice de Paix d'Andenne dans le cadre de la procédure d'expropriation du réseau de distribution électrique andennais menée par la Ville d'Andenne et en vue de soutenir celle-ci.

Il a été fait droit à la demande de la Ville et les indemnités provisoires revenant à la partie expropriée ont été fixées dans un jugement du 10 décembre 2015 de Monsieur le Juge de Paix d'Andenne.

PUBLIFIN a introduit une action en révision devant le Tribunal de Première Instance de Namur.

L'AIEG a également formé intervention volontaire dans cette instance distincte. Le dossier est en état et fixé à l'audience du 21 avril 2017 pour plaidoiries.

- Contentieux AIEG c/ PUBLIFIN _ (ex- TECTEO)

L'AIEG est partie défenderesse devant le Tribunal de Commerce de Namur (section de Dinant) dans le cadre de l'action indemnitaire introduite par la société PUBLIFIN (ex- TECTEO) en suite de la décision d'exclusion de cette dernière par délibération de l'Assemblée Générale de l'AIEG du fait de l'anéantissement de l'apport en usage résultant de la procédure d'expropriation.

L'affaire est inscrite sous le numéro de rôle général A/14/00262 dudit Tribunal et a été fixée pour plaidoiries le 7 décembre 2015.

Aux termes d'un arrêt interlocutoire du 4 janvier 2016, le Tribunal de Commerce de Liège section de Dinant a jugé la procédure d'exclusion régulière mais a décidé de renvoyer au rôle à l'effet de permettre aux parties de s'expliquer sur la valeur des parts au moment de d'exclusion. Le dossier demeure pendant au rôle (l'AIEG est défenderesse).

- Contentieux AIEG c/ LAMPIRIS en présence de la CWaPE

L'AIEG a introduit une requête en intervention volontaire devant la Cour d'appel de Liège dans le cadre du recours introduit par la sa LAMPIRIS à l'encontre des décisions tarifaires adoptées par la CWaPE à l'encontre des GRD wallons.

Aux termes d'un arrêt du 22 mars 2016, la Cour d'appel de Liège, retenant l'argumentation de l'AIEG, a déclaré irrecevable le recours introduit par la société LAMPIRIS.

La sa LAMPIRIS a introduit un second recours en annulation devant la Cour d'appel de Liège contre la méthodologie tarifaire adoptée par la CWaPE pour l'exercice 2017.

L'AIEG a de nouveau formé intervention volontaire dans ce litige.

Aux termes de conclusions consenties, signées ce 20 mars 2017, les parties ont entériné le désistement d'instance de LAMPIRIS et invité la Cour d'appel à en prendre acte.

- Contentieux AIEG c/ TEGEC-FODETRA en présence du BEP Expansion

Le Conseil d'administration de l'AIEG a décidé de former intervention volontaire dans le cadre de l'action en indemnisation introduite par la société momentanée TEGEC-FODETRA, à l'encontre du BEP expansion, suite à la résiliation unilatérale du marché intervenu qui portait sur l'équipement en gaz et électricité de la ZAE de la Houssaie à Andenne.

L'affaire a été introduite devant le Tribunal de Première Instance de Namur. Un calendrier de procédure a été établi en vue d'une audience de plaidoiries fixée le 17 octobre 2018.

Evolution prévisible

En date du 31 mars 2017, le Comité de Direction de la Commission wallonne pour l'Energie a approuvé le projet de méthodologie tarifaire applicable aux gestionnaires de réseaux de distribution d'électricité et de gaz naturel pour la période régulatoire 2019-2023.

Ce projet de méthodologie tarifaire ainsi que les modèles de rapport y relatifs, publiés sur le site internet de la CWaPE, sont soumis à consultation conformément à l'article 2, § 2 du décret du 19 janvier 2017 relatif à la méthodologie tarifaire applicable aux gestionnaires de réseaux de distribution de gaz et d'électricité qui prévoit que la méthodologie tarifaire soit adoptée par la CWaPE après concertation avec les gestionnaires de réseaux de distribution concernés et consultation publique.

L'adoption et la mise en application de cette nouvelle méthodologie influencera directement l'évolution de l'activité et du développement de l'AIEG.

Comme pour toutes nouvelles périodes tarifaires, l'AIEG participe activement aux réunions d'information et de concertation avec les différents acteurs du marché afin de mettre en place dès à présent, les orientations futures de sa stratégie tant au niveau opérationnel que technique.

Instruments financiers

L'AIEG a garanti le taux d'un emprunt par des swaps de taux d'intérêt se clôturant le 15 juillet 2033.

Pour le reste, l'AIEG n'utilise pas de produits financiers dérivés. La trésorerie est placée dans des produits à capital garanti à court terme et sans risque de liquidité.

Les autres dispositions communes à l'ensemble des sociétés suivant l'Art 96 du code des sociétés sont Non Applicables.

La structure de l'organisation

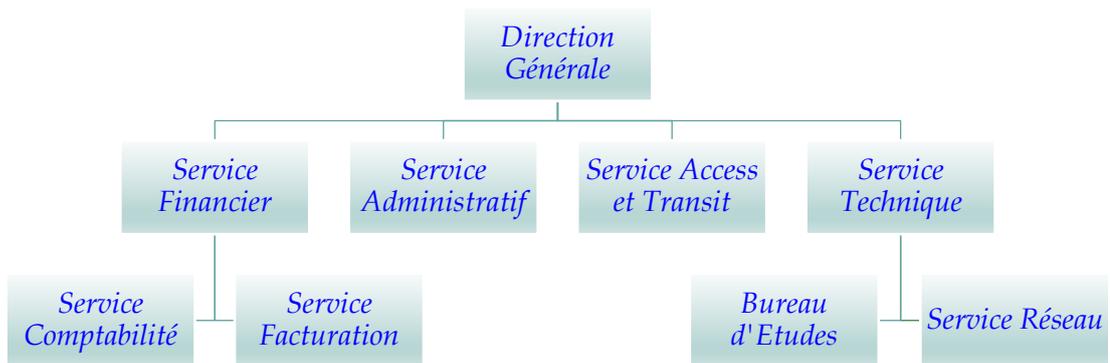
Conformément à l'article 27 des statuts, la gestion journalière de l'Intercommunale est effectuée par la Direction générale.

Le Comité de Gestion est constitué de 7 Membres ; il est présidé de plein droit, en vertu de l'article 34, par le Président. Le Comité de Gestion est chargé d'exercer la gestion courante de l'association.

Le Conseil d'Administration est composé d'un Président, d'un Vice-Président et de 15 Membres. Il dispose des pouvoirs qui lui sont transmis par l'Assemblée Générale à l'exception de ce qui est expressément réservé par la loi à l'Assemblée Générale.

Le Comité de Rémunération est composé de 5 Membres, ces mandats sont exercés à titre gratuit. Il émet des recommandations à l'Assemblée Générale pour chaque décision relative aux jetons de présences, aux éventuelles indemnités de fonction et à tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non, directement ou indirectement accordés aux membres des organes de gestion de l'association. Il fixe également les rémunérations et tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non, liés directement ou indirectement aux fonctions de direction.

L'organigramme fonctionnel



Les lignes de développement

La politique poursuivie par l'A.I.E.G. s'articule autour des grands axes suivants :

- 1- Modernisation des réseaux moyenne tension : la poursuite des investissements pour la rénovation et/ou le remplacement des équipements vétustes ou obsolètes dans les cabines réseau, en ce compris les systèmes de détection et de télécommandes, reste une priorité. Une attention toute particulière est prêtée aux aspects sécurité et accessibilité.
- 2- Rénovation des réseaux basse tension : le démantèlement des lignes en cuivre nu est programmé sur plusieurs années, sur les 600 km de lignes basse tension, 45 km sont aujourd'hui des lignes en Cuivre Nu qui seront complètement démantelées avant 2018.
- 3- Réseaux intelligents : la multiplication des productions décentralisées a poussé l'AIEG à s'orienter vers des technologies permettant une gestion et un contrôle en temps réel de l'état du réseau. L'année 2011 avait été riche en retour d'expérience par rapport aux compteurs intelligents installés dans différents immeubles à appartement. Nous bénéficions aujourd'hui de l'avantage de ce type de technologie sachant qu'il a été généralisé depuis 2012 à tous les détenteurs d'installations de panneaux photovoltaïques.
- 4- SCADA : le matériel mis à notre disposition permet aujourd'hui une gestion intégrée et globale des principales cabines de distribution. Une nouvelle cabine de distribution, construite rue des Marais, est constituée de 24 départs télécommandés et télésurveillés vers les différentes sections de l'entité. La cabine ANTON a été modernisée en 2016 et la cabine TILLEULS le sera en 2017, en utilisant la même technologie. Cette modernisation devrait être terminée pour fin 2020 et ce, pour l'ensemble de nos cabines de dispersion.
- 5- Enfouissement du réseau moyenne tension de la commune d'OHEY : conformément à ce qui avait été prévu dans notre précédent plan stratégique, pas moins de 6 Km de câbles ont déjà été posés en vue de remplacer les lignes aériennes. De plus, un nouveau marché, initié pour l'enfouissement des 22 Km restant, a été approuvé par notre Conseil d'Administration du 23 septembre 2015. Les travaux ont débuté en 2016.

Extrait du rapport écrit du Comité de Rémunération

Pour répondre aux exigences de l'art. L 1523-17 § 2 al. 3 CDLD, le Comité de Rémunération a arrêté son rapport annuel 2016.

Il ne reprend aucune donnée individuelle afin de préserver le droit à la vie privée des personnes concernées, conformément aux prescriptions impératives de la Loi du 18 mars 1993 relative à la

protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel et aux articles 8 de la Convention des Droits de l'Homme et 22 de la Constitution Belge.

Conformément aux dispositions de l'article 33 des statuts de l'AIEG, l'Assemblée Générale fixe le montant de l'indemnité de fonction attribuée au Président, aux membres du Comité de Gestion et des jetons de présence à verser aux Administrateurs, conformément aux articles L1532-4 et 1532-5 du Code, et ce, sur les recommandations du Comité de Rémunération.

Les montants des indemnités de fonction attribués et des jetons de présences revenant aux Administrateurs ont été arrêtés par l'Assemblée Générale en date du 19 juin 2008.

Ces montants respectent les plafonds prévus aux articles L5311-1. §1er et suivant du CDLD. Les mandats des Membres du Comité de Rémunération sont exercés à titre gratuit (article 37 des statuts).

Les mandats des délégués à l'Assemblée Générale sont également exercés à titre gratuit.

Répartition du trop- perçu



Résultats de l'exercice

PRÉLÈVEMENTS ET AFFECTATIONS

Le solde bénéficiaire au 31 décembre 2016 s'élève à	1.148.915,77
Charge fiscale de l'exercice	-360.000,00
6,25% du capital B1 libéré par les associés	-322.868,62
Namur : Rétribution de la mise à disposition du réseau	-94.255,20
Transfert des désaffectations des interventions tiers vers la réserve indisponible	-17.214,28
<u>A distribuer :</u>	<u>354.577,67</u>

ATTRIBUTION DU TROP PERÇU

Communes	Répartition suivant accord
Andenne	234.819,86
Ohey	46.243,53
Rumes	3.818,02
Viroinval	1.993,24
Gesves	67.703,02
<u>Total :</u>	<u>354.577,67</u>

RÉMUNÉRATION CAPITAL LIBÉRÉ

Au 31 décembre 2016, la situation du capital libéré de chaque commune associée se présente comme suit :

Communes	Capital "B1"	Taux	Rétribution
Andenne	1.390.237,76	6,25 %	86.889,86
Namur	1.937.438,25	6,25 %	121.089,89
Ohey	205.564,50	6,25 %	12.847,78
Rumes	868.531,90	6,25 %	54.283,24
Viroinval	764.125,59	6,25 %	47.757,85
<u>Total :</u>	<u>5.165.898,00</u>		<u>322.868,62</u>

DIVIDENDES DISTRIBUÉS AU 31 DÉCEMBRE 2016

	<i>Trop perçu au 31/12/2016</i>	<i>6,25 % du capital souscrit</i>	<i>Rétribution de la mise à disposition du réseau</i>	<i>Total 31/12/2016</i>
<i>Andenne</i>	234.819,86	86.889,86		321.709,72
<i>Namur</i>		121.089,89	94.255,20	215.345,09
<i>Ohey</i>	46.243,53	12.847,78		59.091,31
<i>Rumes</i>	3.818,02	54.283,24		58.101,26
<i>Viroinval</i>	1.993,24	47.757,85		49.751,09
<i>Gesves</i>	67.703,02			67.703,02
<u>Total :</u>	<u>354.577,67</u>	<u>322.868,62</u>	<u>94.255,20</u>	<u>771.701,49</u>

En ce qui concerne la répartition du dividende, après avoir rémunéré les parts B1 pour un montant de 322.868,62 €, nous avons pris le RAB se rapportant aux sections de Namur en y appliquant le taux de rémunération de la marge bénéficiaire équitable.

Du résultat obtenu, il a été soustrait le montant de 121.089,89 € correspondant à la rémunération des parts B1 de Namur ainsi que la charge fiscale correspondante, en tenant compte du taux d'imposition moyen (intérêts notionnels déduits).

Le solde à distribuer a été réparti en tenant compte des accords de répartition.

Rapport du Commissaire Réviseur



**RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA SOCIETE
COOPERATIVE INTERCOMMUNALE A RESPONSABILITE LIMITEE
ASSOCIATION INTERCOMMUNALE D'ETUDE ET D'EXPLOITATION
D'ELECTRICITE ET DE GAZ « A.I.E.G. » POUR L'EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 2016**

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire. Ce rapport inclut notre opinion sur le bilan au 31 décembre 2016, le compte de résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et l'annexe, ainsi que les déclarations complémentaires requises.

Rapport sur les comptes annuels – opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle des comptes annuels de la société A.I.E.G pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, établis sur la base du référentiel comptable applicable en Belgique, dont le total du bilan s'élève à € 59.107.140,50 et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de € 788.915,77.

Responsabilité de l'organe de gestion relative à l'établissement des comptes annuels

L'organe de gestion est responsable de l'établissement de comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que de la mise en place du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité du commissaire

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA) telles qu'adoptées en Belgique. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux exigences déontologiques, ainsi que de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes annuels. Le choix des procédures mises en œuvre, y compris l'évaluation des risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, relève du jugement du commissaire. En procédant à cette évaluation des risques, le commissaire prend en compte le contrôle interne de l'entité relatif à l'établissement de comptes annuels donnant une image fidèle, cela afin de définir des procédures d'audit appropriées selon les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit consiste également à apprécier le caractère approprié des règles d'évaluation retenues, le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe de gestion, et l'appréciation de la présentation d'ensemble des comptes annuels.

Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de l'entité, les explications et informations requises pour notre contrôle.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sans réserve

A notre avis, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la société A.I.E.G. au 31 décembre 2016, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Paragraphe d'observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons l'attention sur les montants des soldes régulatoires qui constituent une particularité du secteur des gestionnaires de réseaux de distribution d'électricité. Ces actifs pour les années 2008 à 2013 ont été estimés provisoirement à la date de clôture, et contrôlés par le régulateur. Ils ont été facturés au travers de la facturation du timbre en 2016 à raison de 10 pourcents. Pour les années 2014 à 2016, ces actifs régulatoires sont estimés à la clôture de chaque exercice, sur base des dispositions réglementaires légales sans non plus être comptabilisés. La dernière décision prise par le CREG de manière définitive concerne l'année 2009. La CWaPE, régulateur depuis 2014, n'a pas non plus rendu de décision définitive concernant les soldes estimés. Il s'ensuit, dès lors, que le montant total des montants à facturer pourrait être influencé par les décisions relatives aux années postérieures à 2009. Ceci est détaillé dans le rapport de gestion établi conformément à l'article 95 du code des Sociétés dans la section 6.

Par contre les passifs régulatoires liés aux coûts de transport et aux cotisations ont été comptabilisés (« pass through ») et mis à jour conformément aux décisions du régulateur.

De même, nous attirons votre attention sur les mutations constatées dans le bilan et dans le compte de résultats suite à la décision de justice qui a mis un terme au litige portant sur le réseau racheté et sur l'impact du redressement sur le compte de résultats.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

L'organe de gestion est responsable de l'établissement et du contenu du rapport de gestion, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des statuts de la société.

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans tous les aspects significatifs, le respect de certaines obligations légales et réglementaires. Sur cette base, nous faisons les déclarations complémentaires suivantes, qui ne sont pas de nature à modifier la portée de notre opinion sur les comptes annuels :

- Le rapport de gestion, établi conformément aux articles 95 et 96 du Code des sociétés et à déposer conformément à l'article 100 du Code des sociétés, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par la loi, concorde avec les comptes annuels et ne comprend pas d'incohérences significatives et ce par rapport aux informations dont nous avons eu connaissance dans le cadre de notre mandat.*
- Le bilan social, à déposer conformément à l'article 100 du Code des sociétés, traite tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par la loi et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans notre dossier de contrôle.*

- *Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires de la « **décision relative à la méthodologie tarifaire transitoire applicable aux gestionnaires de réseaux de distribution d'électricité actifs en Wallonie pour la période 2015-2016 rendue en application de l'article 43, § 2 du décret du 12 avril 2001 relatif à l'organisation du marché régional de l'électricité suite à l'adoption du décret du 11 avril 2014 modifiant le décret du 12 avril 2001 relatif à l'organisation du marché régional de l'électricité** ».*

Ceci vise :

- *l'activation des frais de développement ATRIAS ;*
- *les règles d'amortissements, des acquisitions et de plus-value spécifiques au secteur (durée) ;*
- *la facturation des interventions de tiers et leur imputation ;*
- *la comptabilisation des opérations et des redressements concernant les reports dans les comptes de produits et charges exceptionnels ;*

Ce référentiel comptable ne peut être considéré équivalent à celui prévu par la loi relative aux obligations comptables et à la publicité des comptes annuels. A notre avis, les distorsions ne sont toutefois pas significatives par rapport à l'image fidèle qui aurait résulté de l'application du référentiel comptable prévu par la loi pour les sociétés.

- *L'affectation des résultats proposée à l'Assemblée Générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.*
- *Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés.*

CHIMAY, le 28 avril 2017

*RLS AUDIT & CONSEILS
Commissaire*

*Représenté par
Luc SOHET*

Réviseur d'entreprises

Liste des adjudicataires



Procédure négociée sans publicité

- ✓ AGECE SPRL
- ✓ KABELWERK EUPEN AG
- ✓ CECEO NV/SA
- ✓ CDEL SPRL
- ✓ ELECTRO ENGINEERING JANSEN
- ✓ EUROMOLD NV
- ✓ GILLAM-FEI
- ✓ INFRATECH SA
- ✓ JACOBS ETS SA
- ✓ LANDIS & GYR
- ✓ MPI ENGINEERING SPRL
- ✓ NEXANS
- ✓ NBR NUSSBAUMER & CIE NV/SA
- ✓ PAUWELS INTERNATIONAL NV
- ✓ PHILIPS BELGIUM SA
- ✓ SCHNEIDER GROUPE MGTE/MERLIN
- ✓ SCHREDER SA
- ✓ STEEL SA
- ✓ TECONEX SA/NV
- ✓ VOLTACOM

Appel d'offre général

- ✓ AGECE SPRL
- ✓ JACOBS ETS SA
- ✓ RONVEAUX E. SA
- ✓ SCHNEIDER GROUPE MGTE/MERLIN
- ✓ SCHREDER SA

Adjudication publique

- ✓ AGECE SPRL
- ✓ ARMAMAST SA
- ✓ CDEL SPRL
- ✓ INFRATECH SA
- ✓ JACOBS ETS SA
- ✓ PAUWELS INTERNATIONAL NV
- ✓ PHILIPS BELGIUM SA
- ✓ RONVEAUX E. SA
- ✓ SCHNEIDER GROUPE MGTE/MERLIN
- ✓ SCHREDER SA
- ✓ COMELEC
- ✓ TEGEC SPRL